



CENTRE HIPPIQUE ALAIN RICQUIER
Haras de la Ferme des Hospices
Les Câteliers
76770 HOUPEVILLE

Tél. : 02 35 59 14 06

Port. : 06 06 66 88 56

Courriel : alain.ricquier76@orange.fr

N° FFE : 7677000

www.harasdelafermedeshospices.com

FICHE EXPLICATIVE TARIFS

FRAIS D'INSCRIPTION :

Tarif Famille : 5 € de réduction à compter de la 2ème Cotisation Club pour les enfants. Pour les familles de plus de 2 enfants, 5€ de réduction sur chaque cotisation.

La licence FFE est **obligatoire** pour les cavaliers souhaitant prendre des leçons (sauf leçons occasionnelles).

La Cotisation Club et la Licence FFE sont payables en une seule fois en début d'année et encaissées pour bénéficiaire des tarifs "Cotisant".

La Cotisation Association permet de participer à la vie associative du club, de bénéficier de tarifs pour les différentes activités organisées tout au long de l'année et d'une aide forfaitaire pour les concours. Elle n'est pas obligatoire.

LEÇONS D'EQUITATION :

Les 3 séances d'essai doivent être réglées au préalable. Elles ne sont pas remboursables si elles ne sont pas toutes réalisées.

La carte de 10 leçons doit être réglée au préalable et reste valable 4 mois, elle peut être repoussée sur présentation d'un certificat médical.

Le forfait est un forfait annuel qui peut être réglé en une seule fois (forfait annuel), en 3 fois (forfait trimestriel) ou en 9 fois (forfait mensuel). Cependant, il reste un forfait annuel et ne peut en aucun cas être démarré en cours d'année ou abandonné en cours d'année (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Le forfait trimestriel est payable en début d'année, en 3 chèques encaissés en octobre, janvier et avril.

Le forfait mensuel est payable en début d'année, en 9 chèques encaissés en octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin.

Les tarifs des forfaits sont valables pour 36 séances par an, selon le calendrier défini et présent au verso des fiches tarifs.

Les leçons non décommandées au moins 24 heures à l'avance ne sont pas récupérables.

**MERCI D'INDIQUER A QUOI CORRESPONDENT LES MONTANTS AU DOS DE CHACUN DES CHÈQUES,
AINSI QUE LE NOM DU CAVALIER CONCERNÉ PAR LE RÈGLEMENT**

**Attention : l'inscription n'est validée, et donc la place du cavalier réservée, que lorsque le formulaire
d'inscription est rempli et accompagné de la totalité du règlement**